



Décès d'un parent susceptible d'avoir des dettes

Par **imen**, le **30/06/2012** à **14:02**

Bonjour,

Mon père est décédé mais je ne l'ai jamais connu. Je souhaiterai savoir si je dois prendre contact avec un notaire car je ne sais pas si il a eu des dettes dans sa vie.

Je vous remercie d'avance pour vos éventuelles réponses.

Cordialement.

Par **youris**, le **01/07/2012** à **10:18**

bjr,

vous avez 3 solutions :

- accepter la succession purement et simplement, vous serez tenu des dettes éventuelles du défunt.
 - renoncer à la succession.
 - accepter la succession à concurrence de l'actif net. vous n'aurez à payer les dettes éventuelles que dans la mesure ou elles ne dépassent la valeur de votre part.
- cdt

Par **n54**, le **03/07/2012** à **17:09**

Pour ma part vous n avez pas besoin de prendre contact avec si il y a des dettes vous en serait averti.